



Servitude d'écoulement au tout à l'égout terrain habitation

Par **peth_old**, le **23/11/2007** à **21:42**

Je suis propriétaire d'une ancienne maison de village depuis 2002. La Communauté de Commune décide de mettre-le tout à l'égout, le tracé fait passer l'écoulement de la rue et des voisins sur mon terrain attenant à l'habitation pour relier la station d'épuration.

1 Est-ce que je dois la servitude à la communauté?

2 Si cela est le cas, ai-je droits à une indemnité? Car je pense que ma propriété sera dévalorisée par le passage d'aqueduc et de regard.